



Zone d'accélération des énergies renouvelables (ZAER)

Qu'est-ce ?

→ Planification territoriale pour l'accélération de la production d'énergies renouvelables (EnR).

Les ZAER sont des zones du territoire considérées comme bien adaptées à l'implantation de projets de production d'énergie renouvelable.

La limitation du réchauffement de la planète est devenue un enjeu international prioritaire. Pour l'Union européenne, cette priorité s'accompagne d'une réduction des émissions de gaz à effet de serre d'au moins 50 % d'ici 2030. De façon simple et au niveau local, cela se traduit notamment par une baisse très importante de nos consommations d'énergie et par une augmentation de la part de production des énergies renouvelables.

Vos élus, très attachés à la préservation du cadre de vie des habitants et à la protection de leur environnement s'inscrit pleinement dans la lutte contre le, réchauffement climatique et la préservation de notre planète. La Municipalité a ainsi travaillé sur les possibilités qui s'offrent à la commune en matière d'EnR : ce travail a conduit à l'élaboration d'une cartographie des zones qui pourraient accueillir ces énergies renouvelables.





Zone d'accélération des énergies renouvelables (ZAER)

Le constat

L'énergie renouvelable électrique totale produite à l'année est relativement faible. Cette production provient globalement de la filière photovoltaïque.

Comparaison production / consommation d'électricité

LA CHAPELLE-LONGUEVILLE

consomme **13 828 MWh***



et produit **44 MWh** soit un ratio de **0,3%**

EURE

consomme **3 866 617 MWh**



et produit **630 898 MWh** soit un ratio de **16,3%**



Zone d'accélération des énergies renouvelables (ZAER)

A quoi ça sert?

Les entreprises de production d'énergies renouvelables seront incitées à privilégier ces zones pour leurs projets qui seront instruits plus rapidement par les services de l'Etat.

Elles bénéficieront également de conditions économiques avantageuses, notamment pour revendre l'énergie produite aux opérateurs.



Aucune obligation pour le propriétaire.

Il s'agit juste d'une possibilité.



Zone d'accélération des énergies renouvelables (ZAER)

L'énergie photovoltaïque

L'énergie photovoltaïque, comment ça marche ? Les cellules photovoltaïques intégrées à des panneaux, pouvant être installés sur des bâtiments ou posés au sol, transforment le rayonnement solaire en électricité. L'électricité produite peut être utilisée sur place ou injectée dans le réseau de distribution électrique.

Projets sur la commune

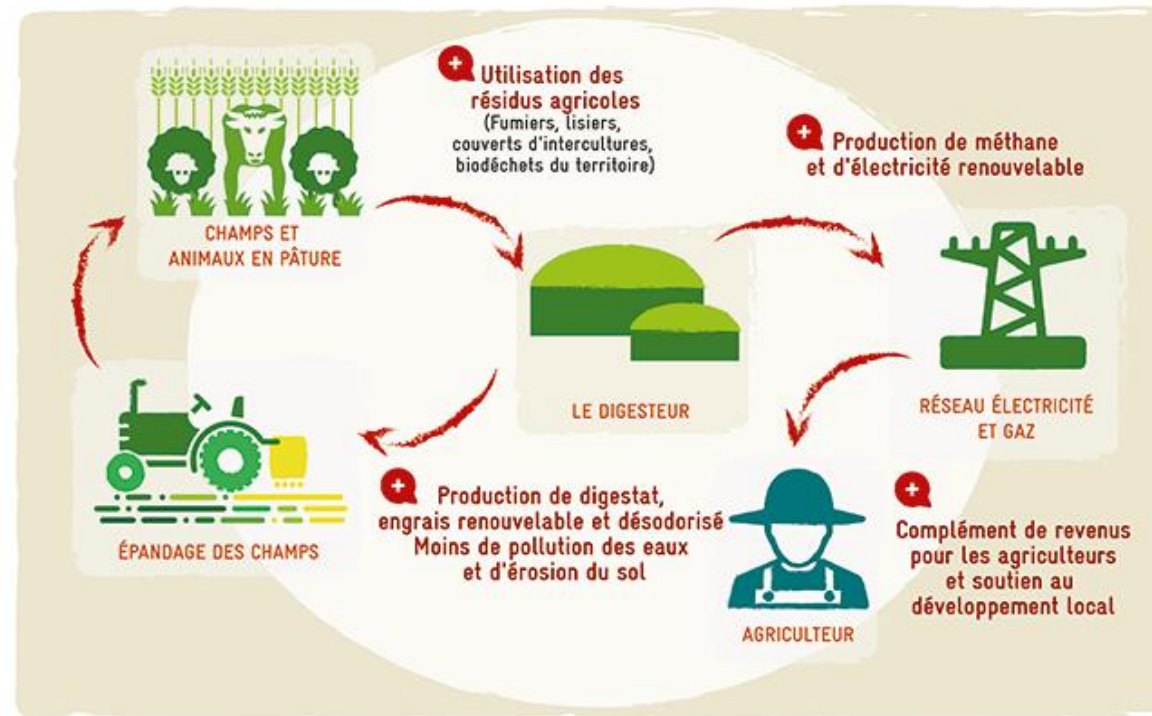
- > **Projet sur l'ancien circuit automobile du CNPP**
- > **Projet sur le site du SETOM (une partie sur notre commune)**



Zone d'accélération des énergies renouvelables (ZAER)

La méthanisation

La méthanisation, comment ça marche ? Le processus de méthanisation permet de produire un biogaz à partir de la fermentation de déjections d'animaux d'élevage, de sous-produits et résidus de cultures, de biodéchets, etc. Ce gaz est ensuite utilisé pour produire de l'énergie sous forme de biométhane, d'électricité, de chaleur ou encore de biocarburant pour faire fonctionner des véhicules.



Projets sur la commune

>En 2022, le CNPP avait lancé le projet avant de s'orienter vers le photovoltaïque.

Le + pour une installation sur la commune :

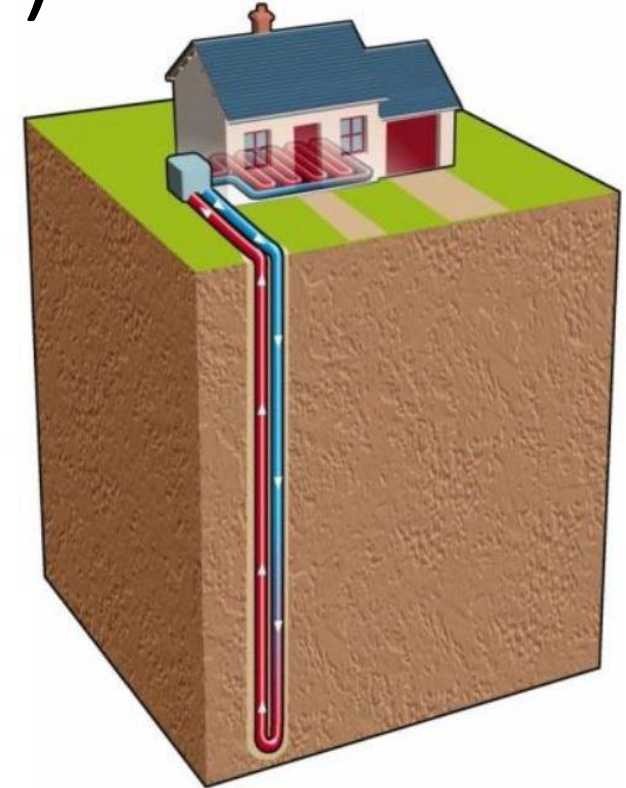
La déchèterie de La Chapelle Réanville et les exploitations agricoles du plateau de Madrie peuvent fournir les déchets verts.



Zone d'accélération des énergies renouvelables (ZAER)

La géothermie de surface

La géothermie de surface, comment ça marche ?
La géothermie de surface concerne l'exploitation de la chaleur contenue dans le sous-sol jusqu'à 200 m. À ces profondeurs, la température relativement stable et autour d'une dizaine de degrés Celsius nécessite l'utilisation d'une pompe à chaleur pour valoriser l'énergie thermique du sous-sol.



Projets sur la commune

> La Seine permettrait de mettre en place la géothermie de surface sur l'axe Saint-Just / Saint-Pierre d'Autils.



Zone d'accélération des énergies renouvelables (ZAER)

La filière bois

Le bois énergie, comment ça marche ?

Le bois est la première énergie renouvelable en France.

Une chaufferie bois est une installation permettant de produire de la chaleur et/ou de l'électricité (cogénération simultanée de chaleur et d'électricité) à partir d'un combustible bois.

Projets sur la commune

Même si la commune n'entre pas dans les entreprises éligibles aux ZAER :

- > Etude de faisabilité effectuée par le SIEGE en 2022 qui finance l'installation, mais les bâtiments doivent être isolés
 - > Chaufferie à Saint-Just (garage existant) pour chauffer la mairie, le Phénix et la salle des fêtes; l'étude thermique est en cours.
 - > Chaufferie à Saint-Pierre d'Autils (à construire) pour chauffer la mairie, la salle L. Bellois, la maison communale et les bâtiments de l'école



Zone d'accélération des énergies renouvelables (ZAER)

Productions d'énergies impossibles à mettre en place sur notre territoire :

L'éolien terrestre,

comment ça marche ? Une éolienne transforme l'énergie mécanique du vent en électricité grâce à un générateur situé dans le rotor.

Impossible pour notre territoire trop proche de la base aérienne d'Evreux

Le réseau de chaleur

Un réseau de chaleur est un système de distribution de chaleur produite de façon centralisée et desservant une pluralité d'utilisateurs. Il comprend une ou plusieurs unités de production de chaleur, un réseau de distribution primaire dans lequel la chaleur est transportée par un fluide caloporteur, et un ensemble de sous-stations d'échange, à partir desquelles les bâtiments sont desservis par un réseau de distribution secondaire

La géothermie profonde

C'est l'exploitation de l'énergie contenue dans le sous-sol. Située à des profondeurs comprises entre 200 et 2 500 m de profondeur, l'eau présente dans des aquifères profonds est captée par forages et sert de vecteur pour transférer la chaleur des profondeurs vers la surface. La géothermie profonde étant le plus souvent couplée à un réseau de chaleur

La chaleur fatale

La chaleur fatale consiste à récupérer les calories produites à l'occasion d'un procédé industriel dont la finalité n'est pas cette production de chaleur (chaleur dans les cheminées de fours ou chaudières par exemple). Elle convertit des calories qui auraient été perdues en énergie utile réinjectée localement ou via un réseau de chaleur urbain.



Zone d'accélération des énergies renouvelables (ZAER)

Au niveau de Seine Normandie Agglomération, les objectifs du Plan Climat Energie Territorial (PCAET) sont notamment de réduire la consommation d'énergie de 20 à 30 % d'ici 2025 et d'augmenter la production d'énergies renouvelables (EnR) sur le territoire afin de couvrir de 25 à 35 % des besoins énergétiques par des EnR à la même échéance.